APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Co-recherche art-science

À destination des artistes
(toutes disciplines et nationalités confondues)
et des chercheurs et chercheuses du site universitaire strasbourgeois
(UR, UMR,UPR)

En collaboration avec le Jardin des sciences et le Service universitaire de l'action culturelle

I. PRÉAMBULE

L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Université pluridisciplinaire de recherche fondée en 1538, l'Université de Strasbourg se distingue par l'excellence de sa recherche et sa vocation européenne. Elle dispense une formation académique de haut niveau dans ses 35 composantes (facultés, écoles, instituts). Elle est aussi le troisième employeur du Bas-Rhin.

Forte de son esprit pionnier et de sa capacité d'innovation en recherche, en formation, comme dans ses relations avec la société, l'université s'affirme comme un espace de créativité pour l'ensemble de la communauté.

Actrice essentielle de son territoire, l'université s'affirme comme partenaire incontournable en matière d'innovation technologique, d'entrepreneuriat et de formation tout au long de la vie. Elle se distingue par sa capacité à disséminer les savoirs pour éclairer le débat public et entretenir l'esprit critique nécessaire tant à l'innovation qu'à la vie démocratique.

LE CRÉALAB DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Dans le cadre de sa stratégie art-science, l'Université de Strasbourg a lancé le CréaLab pour faciliter les échanges entre artistes, acteur·ice·s du secteur culturel et chercheur·euse·s du site universitaire strasbourgeois (UR, UMR,UPR).

Le CréaLab a pour mission de faciliter, d'accompagner et de soutenir les échanges entre le secteur artistique, la recherche et la société. Il stimule l'émergence de questions artistiques et sociétales dans les projets de recherche par une méthodologie, une dynamique de collaboration et des formats novateurs.

Avec pour vocation de soutenir la diversité des parcours artistiques et scientifiques, le CréaLab décline son action à travers deux appels conçus pour accompagner les lauréat·e·s à toutes les étapes de leur parcours et du développement de leurs projets art-science-société.

De l'émergence à la structuration d'un projet de co-recherche, de l'expérimentation à la concrétisation d'un prototype, le CréaLab et ses partenaires mutualisent leurs expertises et leurs ressources au service des projets et défis de demain avec :

- **L'Appel à prototypes et/ou concepts créatifs,** en partenariat avec l'Institut de l'innovation et de l'entrepreneuriat et le réseau Fablabs de l'Unistra, a pour vocation d'encourager les projets expérimentaux, se situant à l'interface de plusieurs domaines, créatifs, scientifiques et techniques. Il s'adresse aux artistes et membres des Industries culturelles et créatives récemment diplômé·es, et aux étudiants et étudiantes de l'Université de Strasbourg.

- **L'Appel à manifestation d'intérêt Co-recherche art-science,** en partenariat avec le Jardin des sciences (Jds) et le Service universitaire de l'action culturelle (Suac) vise à soutenir les chercheurs et chercheuses du site universitaire strasbourgeois (UR, UMR,UPR), les artistes confirmé·e·s (toutes disciplines et nationalités confondues) ainsi que les structures culturelles associées dans la mise en œuvre de leurs projets de co-recherche, à la croisée des arts et des sciences.

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CO-RECHERCHE ART-SCIENCE

L'AMI « co-recherche art-science » du CréaLab invite aux rencontres artistiques, humaines et scientifiques. Sa vocation est de soutenir des projets transdisciplinaires qui encouragent le dialogue, le partage de savoirs, de compétences ainsi que le décloisonnement des pratiques, tant du point de vue de la recherche académique que du point de vue des modalités de production artistique.
Dans le cadre d'un projet de co-recherche art-science, les parties prenantes (artistes, chercheur·euse·s, acteurs·ice·s de la société, etc.) s'accordent sur un sujet, une question ou un thème d'investigation qu'ils et elles décident d'explorer ou de mieux comprendre ensemble, en combinant leurs savoirs respectifs, leurs compétences ou leurs méthodes, au profit de cette recherche commune. Ils et elles collaborent de manière égalitaire et transversale.
Au démarrage d'un projet de co-recherche, les parties débutent une recherche conjointe dont ils et elles ignorent l'issue. Dans sa forme ou ses résultats finaux, un projet de co-recherche peut - sans que cela soit limitatif - varier d'une démarche expérimentale à l'acquisition de nouvelles compétences, de savoirs ou de méthodes. Il peut aboutir à la création d'une œuvre originale (collective ou de collaboration), à la production d'outils de recherche, à la création de données, à des formes et objets hybrides dont les parties deviennent co-auteurs·ices.

Les artistes et structures culturelles souhaitant développer des projets de recherche en commun avec les laboratoires de l'université de Strasbourg peuvent ainsi bénéficier d'une aide à l'identification de leurs interlocuteurs et interlocutrices au sein de l'université, de la mise en lien avec les acteurs et actrices de la recherche et d'un accompagnement dans la mise en place du projet.

Les chercheurs, chercheuses et laboratoires (unités (mixtes) de recherche) souhaitant développer un projet art-science en collaboration avec des artistes et/ou structures culturelles associées peuvent être accompagnés par le CréaLab pour définir leur projet, identifier leurs partenaires, être mis en lien avec des artistes et/ou structures culturelles dans le cas où ils/elles ne seraient pas encore identifié·e s, être épaulés dans les échanges, bénéficier de la mise à disposition d'outils et être aidés dans la mise en place du projet.

LES CONDITIONS ET MODALITÉS DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

En complément d'un appui méthodologique et opérationnel, une bourse dédiée à soutenir la co-recherche pourra être accordée. Dotée d'un montant maximum de 5 000 €, la Bourse CréaLab a pour vocation de soutenir les artistes lauréats et lauréates dans toutes les étapes du développement de leur projet de co-recherche, de la phase exploratoire à la phase de déploiement et de concrétisation de leur projet art-science, en relation avec les chercheur·euse·s du site universitaire strasbourgeois (UR, UMR,UPR).

Un festival sera organisé durant l'automne 2028 dans le cadre duquel une partie des projets lauréats pourront donner lieu à des formes de restitution au sein de l'Université de Strasbourg et dans la ville.
Dans cette perspective, le CréaLab encouragera les lauréats et lauréates de l'AMI à réfléchir aux formes de présentation qui feront l'objet d'une concertation entre les artistes, les chercheur·euse·s, le Pôle OPUS, le Suac, le Jds et les partenaires du projet.

II. CRITÈRES DE L'APPEL

II.1. Bénéficiaires

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse :

- Aux artistes de toutes disciplines, travaillant seul·e·s ou en collectif, sans critère d'âge ou de nationalité, justifiant d'un parcours confirmé et d'une activité professionnelle de plus de 5 ans.
  Les jeunes professionnels, professionnelles, doctorants, doctorantes, étudiants et étudiantes de l'Université de Strasbourg peuvent candidater à **l'Appel à prototypes et/ou concepts créatifs du CréaLab.**

- Aux structures culturelles souhaitant initier un projet de co-recherche impliquant un·e/des artiste·s en écho à leur programmation.

- Aux chercheurs et chercheuses du site universitaire strasbourgeois (UR, UMR, UPR) souhaitant initier un projet de co-recherche art-science avec un ou une artiste professionnelle.
  Ils et elles peuvent soit candidater avec un·e artiste pré-identifié·e, soit solliciter un accompagnement du CréaLab pour structurer leur projet et identifier un·e artiste et/ou une structure culturelle associée.

II.2. Critères d'éligibilité

La candidature doit répondre aux conditions suivantes :

ARTISTE·S INDIVIDUEL·LE·S ET BINÔMES ARTISTE(S)-CHERCHEUR·EUSE·(S) DÉJÀ CONSTITUÉS

- Pour les artistes, justifier d'une activité professionnelle de plus de 5 ans dans le secteur artistique (Numéro SIREN/SIRET).
- Pour les structures associées, justifier d'une activité professionnelle relevant du secteur artistique (Numéro SIREN/SIRET).
- Le projet présenté encourage le dialogue entre arts et sciences et une recherche commune entre artiste·s et chercheur·euse·s.
- Le dossier de candidature est dûment complété.

CHERCHEUR·EUSE·(S) DU SITE UNIVERSITAIRE STRASBOURGEOIS (UR, UMR,UPR) SANS BINÔME CONSTITUÉ

- Le formulaire de manifestation d'intérêt est dûment complété.

II.3. Critères pris en considération dans le cadre de l'étude des dossiers

Les membres du jury évalueront la candidature selon :

- la pertinence et l'originalité du sujet traité ;
- la méthode de travail envisagée ;
- la faisabilité du projet (cohérence entre les moyens et les ressources) dans un contexte de recherche académique.

Le jury sera également attentif au parcours professionnel de l'artiste ou du collectif d'artistes et à sa capacité à s'inscrire dans une approche transdisciplinaire et une démarche collaborative.

Les membres porteront une attention particulière aux candidatures dont le projet :

- implique un ou plusieurs chercheurs ou chercheuses du site universitaire strasbourgeois (UR, UMR,UPR).
- implique une ou plusieurs structures externes (champ socio-culturel)
- bénéficie déjà de soutiens financiers ou de partenariats
- intègre des opportunités de diffusion et de valorisation (relation avec le territoire alsacien ou le grand public)
- favorise l'interdisciplinarité
- mobilise concrètement des parties prenantes de la société dans sa conception (démarche de type participative, mobilisation de savoirs situés, démarches art-science-société, etc.)

III. FINANCEMENT

Les projets art-science lauréats seront soutenus par l'intermédiaire d'une bourse de recherche versée aux artistes, collectifs artistiques, structures culturelles (etc.) sélectionnés, dans la limite d'un montant maximal de 5 000 €.
Pour les artistes résidant hors Alsace, une bourse complémentaire de 2000 € pourra être accordée afin de couvrir leurs frais d'hébergement et/ou de déplacement liés à la durée d'exécution du projet.

Les chercheur.euse.s ne sont pas encore identifié.e.s
Le soutien financier se répartira en deux tranches de versements, correspondant aux phases suivantes :

1. Phase exploratoire : 2 000 €
2. Phase de co-recherche : 3 000 €

Ces versements seront conditionnés à la progression du projet et soumis à la validation des membres du Comité de pilotage (COPIL) CréaLab à l'issue de chaque phase de travail.

Le binôme artiste.s-chercheur.euse.s est déjà constitué
Le soutien financier sera octroyé en un versement unique de 5 000 € à l'artiste, sur présentation d'un courrier d'engagement fourni par la direction de l'Unité de recherche concernée.

L.es artiste.s / la ou les structures culturelles associées ne sont pas encore identifiés
Les chercheur·euse·s et unités (mixtes) de recherche souhaitant s'engager dans une collaboration art-science peuvent bénéficier d'un accompagnement pour préciser leur projet et être mis en relation avec

un·e artiste et/ou une structure culturelle.

Dans la suite de cet accompagnement, une fois un binôme artiste·s-chercheur·euse·s constitué, une candidature pourra être déposée auprès du CréaLab et faire l'objet d'une étude dans le cadre d'une commission.

Phase de valorisation
À l'issue de la phase de co-recherche, si le projet permet d'envisager une présentation publique - notamment dans le cadre du festival de l'automne 2028 - un soutien financier complémentaire pourra être octroyé sur présentation d'un projet de restitution, d'un budget prévisionnel lié et de co-financements identifiés.

La sélection du projet sera alors soumise au comité de programmation CréaLab et sera déterminée dans une cohérence globale.

IV. CANDIDATURES

IV.1. Dossier de candidature

Pour candidater, les porteurs et porteuses de projet doivent renseigner le dossier correspondant à leur situation :

ARTISTES, STRUCTURES CULTURELLES OU BINÔMES ARTISTE·S-CHERCHEUR·EUSE.S DÉJÀ CONSTITUÉS
Télécharger le dossier de candidature

Ce dossier devra être accompagné d'**annexes obligatoires** :

- Une attestation d'affiliation à un régime professionnel **ou** un avis de situation Sirene attestant d'une date de création de l'activité antérieure à 5 années.
- Un dossier artistique et un CV
- Le cas échéant - un courrier d'engagement du directeur ou de la directrice d'unité de recherche impliquée
- Le cas échéant - un courrier d'engagement du directeur ou de la directrice de la structure culturelle associée
- Tout autre élément (sonore, visuel, revue de presse, lettre d'engagement des partenaires, etc.) permettant la compréhension du projet

CHERCHEURS· ES SANS BINÔME CONSTITUÉ
Télécharger le formulaire de déclaration d'intérêt

IV.2. Dépôt des candidatures

Le dossier et les annexes d'un poids maximum de 15 Mo devront être envoyés au format pdf au plus tard le **26 octobre 2026**, à l'adresse suivante : opus@unistra.fr.
Merci d'indiquer dans l'objet de votre mail : « Candidature AMI CréaLab 2026 [Prénom Nom] [Date] ».

IV.3. Calendrier

SESSION D'AUTOMNE

- Lundi 26 octobre 2026 : Date limite de dépôt des candidatures
- Novembre 2026 : Instruction des candidatures
- Décembre 2026 : Commission de sélection
- Janvier 2027 : Notification et annonce des résultats

IV.4. Contacts

Pour toute question relative à ce programme, merci d'adresser votre demande à : **opus@unistra.fr**.